



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/24

Date de convocation : 05 mai 2023

Objet : Assainissement : dépôt de dossiers de demande de subvention pour des travaux

Date d'affichage : 05 mai 2023

Date de réunion : 11 mai 2023

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 mai à 20 h 10, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, , Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre (à partir de 20h32) , conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. FERNANDES Michel, M. MERCIER Michel, Mme ONOFRE Lia qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence,

Étaient absents : Mme GUILLOT Myriam, Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique, M. TRUCHON Pierre (jusqu'à 20h31)

M. ECOCHARD Nicolas est nommé secrétaire de séance.

La commune a décidé de lancer des travaux de réhabilitation sur son réseau d'assainissement.

La commune possède cinq systèmes d'assainissement avec des caractéristiques différentes.

Un diagnostic a été réalisé en 2017 sur les systèmes d'Onjard et de Teppes de Biche et les travaux de réduction des eaux claires ont été menés en 2019 sur Onjard.

Le diagnostic ITV (= passage caméra) sur le système des Spattières, Bourg de Dommartin et Coberthoud a décelé plusieurs anomalies importantes notamment des fissures, des décalages entre tuyaux entraînant des infiltrations d'où l'arrivée d'eaux claires parasites sur les systèmes. Des travaux de chemisage ou pose de manchettes selon les cas sont à prévoir pour stopper ces infiltrations.

La commune de BAGE-DOMMARTIN souhaite lancer un programme de réhabilitation des réseaux suite aux ITV.

La société SAFEGE a été mandatée afin de réaliser une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage, l'estimation totale de coût des travaux est de 708 300€ HT. La commune a décidé de lancer un programme pluriannuel sur trois ans et souhaite démarrer une première tranche estimée à 357 300€ dès 2023.

Pour ce faire, les crédits à ouvrir au budget primitif de l'assainissement 2023 sont de 357 300 € sous forme d'une autorisation de programme avec crédits de paiement pour un total de 708 300 € HT.

Sur la proposition du Maire,

La commune, afin de préserver son budget pour pouvoir mettre en œuvre l'intégralité de l'opération va s'adresser auprès de plusieurs financeurs et procéder à des phasages fonctionnels de ses demandes d'aides.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

Accuse de réception en Préfecture
001-200077220-20230511-2023-24-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

- agence de l'eau
- départementales de contractualisation avec les communes, sur le dispositif d'aide « politique de l'eau ».

Le plan des travaux serait :

2023 :	2024 :	2025 :
Coberthoud : 106 200 €	Dommartin : 179 700 €	Télégestion : 50 000€
Bâgé Cour : 218 100 €	Onjard : 61 100 €	Branchement et/ou extension : 20 000 €
Branchement et/ou extension : 20 000 €	Branchement et/ou extension : 20 000 €	Contrôle des branchements : 10 000 €
Contrôle des branchements : 10 000 €	Contrôle des branchements : 10 000 €	Total : 80 000 €
Total : 354 300 € + 3000 € RAR	Total : 271 000 €	

Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes sera le suivant :

Financiers	Taux	Montant de subvention
CD01 -	20%	71 460,00 €
AGENCE DE L'EAU	30%	107 190,00 €
Sous-total subventions		178 650€
Reste à financer		178 650€
TOTAL	100%	357 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 11/05/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance

